



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Bousnières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.7) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagne : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) Routelle : M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

Etaient absents : Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants : L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENEATEU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires : J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Délibération n°2013/002326

Rapport n°3.7 - Avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique

**Avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la
Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de
l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique**

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Stratégie de Développement Economique »	Montant BP 2013 : 174 331,11 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 174 331,11 €

Résumé :

Lors du Conseil de Communauté du 20 décembre 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a voté l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire.

Il est proposé un avenant à la convention, afin de proroger le délai d'exécution et de prévoir le versement d'un acompte d'un montant de 62 505 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon lors du Conseil de Communauté du 20 décembre 2012 a accordé à la Ville de Besançon un fonds de concours exceptionnel pour la rénovation du bâtiment de la méridienne de l'Observatoire, classé « monument historique » et la création d'un espace chronométrique.

Le planning prévisionnel des travaux était le suivant :

Démarrage des travaux en janvier 2013, livraison en septembre 2013, manifestation phare courant octobre 2013.

L'inauguration de la méridienne s'est déroulée le 24 octobre dernier. Toutefois le programme des travaux n'est pas terminé et le coût définitif de l'opération n'est pas connu et déterminé précisément à ce jour.

Le montant du fonds de concours sera ajusté en fonction du coût réel de l'opération : dépenses réellement effectuées sur l'opération, déduction faite des subventions obtenues par la Ville de Besançon. Il est toutefois précisé que le montant du fonds de concours ne pourra excéder la somme de 174 331,11 €, initialement prévue.

Un avenant n°1 est introduit à la convention signée le 12 février 2013 entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour permettre le versement d'un acompte non prévu initialement dans la convention et modifier les dispositions relatives au délai d'exécution et à la durée.

Un acompte de 62 505 € sera donc versé à la date de signature de l'avenant n°1 au vu du relevé de dépenses réellement engagées à la date du 30 septembre 2013 et s'établissant à 247 396,38 €.

Le solde du fonds de concours sera calculé et versé sur présentation du décompte définitif.

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

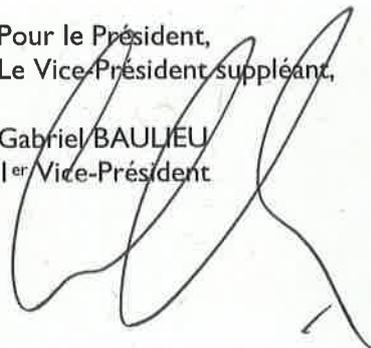
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer cet avenant n°1.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 23 DEC. 2013



**Avenant n°1 à la Convention relative
au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon
pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de
l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013, d'une part,

Et :

La Ville de Besançon, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du

Préambule

Une convention en date du 12 février 2013 a été signée afin de déterminer les conditions d'attribution du fonds de concours destiné à la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique. En effet, il s'agit de valoriser le patrimoine de l'Observatoire qui est symbolique de l'expertise historique de notre territoire dans la mesure du temps, mais aussi de faire de ce lieu un site dédié à l'organisation d'évènements (pour les horlogers en particulier qui pourraient l'utiliser pour lancer un produit...).

Le programme de rénovation du bâtiment de la Méridienne a pris un certain retard. Il prévoyait :

- la rénovation de la salle d'observation - seul espace muséal non chauffé (ouverture mécanisée du toit),
- l'aménagement dédié à la certification et au contrôle chronométrique (zone « laboratoire »),
- la rénovation de la partie administrative existante, y compris les sanitaires,
- la mise en accessibilité du bâtiment.

Article 1 - Modification des modalités de versement du fonds de concours

L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

« Le fonds de concours sera versé en deux fois :

- un acompte d'un montant de 62 505 € sera versé à la signature de l'avenant n°1,
- le solde sera versé lorsque le bilan définitif de l'opération sera établi. Le montant du fonds de concours sera ajusté en fonction du coût réel de l'opération, sans excéder la somme de 174 331,11 €.

Article 2 - Modification du délai d'exécution du projet

L'article 6 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La réalisation des investissements prévus devra être effective en avril 2014. »

Article 3 - Modification de la durée et des conditions d'exécution de la convention

L'article 8 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La présente convention viendra à échéance au versement du solde du fonds de concours. »

Article 4 - Autres dispositions

Les autres articles de la convention du 12 février 2013 demeurent inchangés.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Pour le Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Pour la Ville de Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire